

## CALENDRIER DU MOUVEMENT 1er DEGRE

DDEC 14

RENTREE 2019

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
25 mars 2019 <i>Date limite</i>	<b>Enseignants souhaitant participer au mouvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer son chef d'établissement de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi ou de demander un temps partiel.</li> <li>➤ Remettre à son chef d'établissement les documents utiles au mouvement (calcul d'ancienneté, à demander à la DPEP, diverses pièces justificatives*) pour transmission au président de la CDE sous couvert du chef d'établissement.</li> </ul>
25 Mars 2019 <i>Date limite</i>	<b>Chef d'établissement</b> Envoi à la <b>DPEP et DDEC</b>	Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire  Cf : "Procès-verbal de perte d'emploi" <b>à adresser à la DPEP et à la DDEC</b>
25 mars 2019 <i>Date limite</i>	<b>Chef d'établissement</b> Envoi à la <b>DDEC uniquement</b>	Déclaration des postes vacants ou susceptibles de l'être <i>(Annexe 1 de la circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du calvados)</i>  Envoi des justificatifs (calcul d'ancienneté et autres documents utiles) fournis par les enseignants.
Mercredi 27 mars 2019 <b>10h00</b>	Commission de l'emploi (CDE)	Vérification des listes de postes vacants et susceptibles d'être vacants
1 avril 2019 <i>Date limite</i>	<b>Chef d'établissement</b> (après avoir reçu l'accord de la commission de l'emploi) pour envoi à la <b>DPEP et DDEC</b>	Déclaration des postes vacants ou susceptibles d'être vacants
<b>Mardi 2 avril 2019 à 18h00</b>	<b>Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC</b>	<b>Réservation des berceaux et répartition des lieux de stages</b>
23 avril 2019 <i>Date limite</i>	<b>Chef d'établissement</b> Pour affichage dans l'établissement	Affichage des listes des postes vacants ou susceptibles de l'être
20 mai 2019 <i>Date limite de réception</i>	<b>Les enseignants souhaitant participer au mouvement</b>  Pour envoi <b>aux Chefs d'établissement des établissements dans lesquels ils postulent.</b>	✓ la fiche de candidature en 3 exemplaires (document fourni par la DPEP)
20 mai 2019 <i>Date limite de réception</i>	<b>Les enseignants souhaitant participer au mouvement</b>  Pour envoi à la <b>DPEP et à la DDEC</b>	✓ la fiche récapitulative des vœux (document fourni par la DPEP).

20 mai 2019 Date limite de réception	<b>Les chefs d'établissement</b> <b>Pour envoi à la DDEC</b>	1 exemplaire de chacune des candidatures reçues + accusé de réception
<b><i>Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront le secrétariat de la DDEC par mail.</i></b>		
21 mai 2019 17h 45	Commission de l'emploi	Vérification ancienneté et codification des dossiers
24 mai 2019	DDEC Pour envoi <b>aux chefs d'établissement</b>	Communication des codifications aux enseignants concernés par le mouvement sous couvert du chef d'établissement
Mardi 28 mai 2019 17h45	Commission de l'emploi Pour envoi <b>aux chefs d'établissement d'accueil</b>	Propositions pour nomination
Lundi 3 juin 2019 17h45	Commission de l'emploi pour envoi <b>aux chefs d'établissement d'accueil</b>	Propositions pour nomination
Mardi 11 juin 2019 17h45	Commission de l'emploi pour envoi <b>aux chefs d'établissement d'accueil</b>	Propositions pour nomination
Chaque proposition est renvoyée, avec avis, par le chef d'établissement à la DDEC par retour de mail.		
<b>Mercredi 12 juin 2019</b> <b>17h30</b>	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE)	
du 11 au 15 juin 2019 <b>Date limite de réception</b>	Le chef d'établissement d'accueil Pour envoi à la DPEP	Envoi d'un <b>exemplaire de chacune des candidatures</b> qu'il a reçues, avec son avis.
26 juin 2019	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
3 juillet 2019 10h00	CDE	Propositions pour nomination des stagiaires et nouveaux titulaires sous réserve des validations des stagiaires et des résultats au concours
22 août 2018 14h00	CDE	Proposition pour nomination concours et positionnement suppléants à l'année (si besoin)
26 août 2019	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	

\*pièces justificatives : voir **circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du Calvados** p. 5

Adresses utiles : **DDEC** : [secretariat.ddec14@urecbn.org](mailto:secretariat.ddec14@urecbn.org)  
**DPEP**: [dpep@ac-caen.fr](mailto:dpep@ac-caen.fr)

Niveau établissement (chef d'établissement et enseignants)

Niveau diocésain (CDE)

Niveau Académique : - IACCDE  
- CCMI